

**Délibération n°04022025D13**

**Objet : Travaux – Approbation d’une convention relative au déplacement en souterrain de réseaux de communications électroniques (Convention n° PG11-24-166205)**

Date de la convocation et de l’affichage : 29 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 4 février 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER		X		Jean-Jacques BAZIN
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET			X	
Gilbert LOYET			X	
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD		X		Jacques VELTRI
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE			X	
Jean-Luc PLAGNOL	X			

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20250204-04022025D13-DE  
Date de réception préfecture : 10/02/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Yves GOAËR

**Rapporteur** : Jacques VELTRI, adjoint en charge des travaux et du patrimoine bâti

**Exposé des motifs :**

Il est rappelé que la commune de Porte-de-Savoie, dans le cadre des travaux de restructuration du réseau d'alimentation en eau potable sur son territoire, dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, a demandé à Orange de procéder au déplacement de ses ouvrages de communications électroniques se trouvant dans l'emprise du chantier de l'opération précitée.

En effet, depuis plusieurs années, les exploitants des parcelles viticoles situées sur le coteau surplombant le lac de Saint-André, rencontrent des problématiques de travail, liées à la faible hauteur des câbles aériens de télécommunication. Cette situation contraignante a conduit à plusieurs arrachages de câble accidentels par les engins agricoles entraînant des ruptures de service sur la partie haute de la commune.

Ces ouvrages étant également impactants d'un point de vue paysager à proximité du site du lac de Saint-André, la collectivité, au regard de la mise en valeur de son patrimoine environnemental, souhaite ainsi profiter des travaux sur le réseau d'eau potable pour faire procéder à la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques d'Orange, en contrepartie de sa propre participation.



Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20250204-04022025D13-DE  
Date de réception préfecture : 10/02/2025

Les parties ont convenu que la collectivité réalisera les travaux de génie civil en tant que maître d'ouvrage et qu'Orange procédera aux opérations de câblage de communications électroniques (pour les câbles dont elle est propriétaire). Dans le cadre de ces travaux, afin de préciser le rôle des deux parties, il a été décidé d'établir une convention pour définir notamment :

- Le descriptif de l'opération ;
- Les modalités de réalisation des études et prestations associées ;
- Les modalités d'exécution des travaux ;
- Les modalités de contrôle et de réception des travaux ;
- Les dispositions financières liées à ce projet ;
- La propriété des ouvrages et leur utilisation ultérieure.

Pour ces travaux, Orange participera à hauteur de 4 300 € au titre de la prise en charge du matériel de génie civil en plus de sa prise en charge des frais de câblage.

Vu la Convention relative au déplacement en souterrain des réseaux de communications électroniques n° PG11-24-166205 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention relative au déplacement en souterrain des réseaux de communications électroniques n° PG11-24-166205, concernant les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication dans le secteur viticole situé au sud-ouest du lac de Saint-André ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention n° PG11-24-166205 et l'ensemble des documents liés à cette opération.

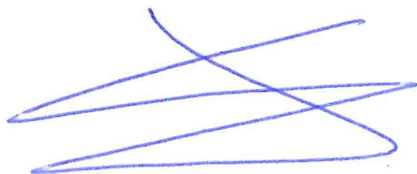
---

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 4 FEVRIER 2025

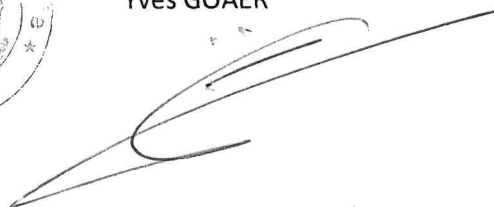
Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,  
Yves GOAËR



Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20250204-04022025D13-DE  
Date de réception préfecture : 10/02/2025

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20250204-04022025D13-DE  
Date de réception préfecture : 10/02/2025